

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor
Arrondissement de
Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LÉBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- 2025-70- TRAVAUX : DEVIS DE TRAVAUX D'EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU CLUB HOUSE DE LA SALLE DE TENNIS

Couverture Bardage :HCR (Plérin) :	11 391.22 € HT
Charpente / menuiserie intérieure - extérieure/isolation/cloison placo : kevin BEELE :	19 757.00 € HT
Electricité – VMC : F2M Elec :	6 130.90 € HT
Peinture et revêtement de sol : Les couleurs d'Eve Marie :	6 578.69 € HT
	43 857.81 € HT

Surface plancher de réhabilitation : 43 m²

La démolition, la maçonnerie et les évacuations EU seront réalisé en régie communale. Dans le lot technique Plomberie sanitaire, il ne sera pas demandé de poser des cabines de douche car une autre solution est proposée : installer du revêtement adapté au sol et sur le mur avec un caniveau d'évacuation au sol selon le modèle de la Salle Art et Mouvement.

AVIS DE LA COMMISSION : la commission propose de retenir les devis présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord aux devis présentés ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer ces devis.

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

